

19 juil 2013 -20:39

Appartient à Conseil des ministres du 19 juillet 2013

Etablissement de nouvelles installations de production d'électricité

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal déterminant les modalités de la procédure d'appel d'offres pour l'établissement de nouvelles installations de production d'électricité.

Afin d'inciter à l'investissement dans des capacités nouvelles permettant de garantir la sécurité d'approvisionnement en électricité après la fermeture des deux centrales nucléaires, le Conseil des ministres a approuvé une procédure d'adjudication. Le projet fixe les conditions de cette procédure d'adjudication et comprend également un cahier des charges. Le Conseil des ministres a également pris acte du projet d'arrêté ministériel portant sur le recours.

Projet d'arrêté royal concernant les modalités de la procédure d'appel d'offres pris en application de l'article 5 de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité

Projet d'arrêté ministériel portant sur le recours à la procédure d'appel d'offres en application de l'article 5, § 2, de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Melchior Wathelet, secrétaire d'Etat
à l'Environnement, à l'Energie et à la Mobilité, et secrétaire
d'Etat aux Réformes institutionnelles

Rue de la Loi 51

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 790 57 11

<http://www.melchiorwathelet.be>